

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
« « « « « « « « « « «
DIRECTION GENERALE DES FORETS ET DES RESSOURCES NATURELLES
« « « « « « « « « « «
PROGRAMME DE GESTION DES FORETS ET TERROIRS RIVERRAINS

PLANS D'AMENAGEMENT PARTICIPATIFS DES FORETS NATURELLES DU BENIN : GUIDE D'ELABORATION ET CANEVAS DETAILLE DE REDACTION

Auteurs

Kocou TEBLEKOU
Théophile KAKPO
Boukari OUARAPKE
Théophile SINADOUWIROU
Bertrand AYIHOUENOU
Léon FANTODJI
Maxime TEBLEKOU

Juillet 2011

Table des matières

INTRODUCTION	3
Chapitre 1 :.....	4
guide d'élaboration des plans d'aménagement participatifs des forêts naturelles.....	4
2 - PHASE PREPARATOIRE.....	5
Chapitre 2 :.....	21
CANEVAS DETAILLE DE REDACTION D'UN PAPF	21
CONCLUSION	37
ANNEXES.....	38

INTRODUCTION

Le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) est un programme d'appui à l'Administration Forestière qui intègre les objectifs de la politique nationale forestière afin de l'accomplir ou d'en faciliter l'accomplissement. Il vise à promouvoir la gestion socialement, techniquement et économiquement viable des ressources naturelles et des terroirs par l'Administration Forestière dans un cadre institutionnel renforcé en partenariat avec les Collectivités décentralisées, les communautés à la base et les ONG.

La stratégie du Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains est basée sur l'implication et la responsabilisation des populations, des Collectivités décentralisées et des autres acteurs du secteur privé dans la gestion rationnelle et soutenue des ressources naturelles. Composante forestière du Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté, il a adopté les principes de base de l'administration forestière en matière de l'aménagement des forêts classées à savoir : approche participative, aménagement par écosystème, rendement soutenu, usage multiple, couverture des charges récurrentes par les revenus nets et l'implication des Communes.

Au cours de son exécution depuis 2005, le PGFTR a acquis une expérience en matière d'élaboration et de mise en œuvre de plans d'aménagement participatif des forêts classées à travers la mise en œuvre des PAPF existants (OSN, SGG, TTK), l'élaboration de ceux dits de la première vague (Dogo-Kétou, Ouénou-Bénou, Trois Rivières, Alibori Supérieur) et la révision de celui de TTK.

C'est dans le cadre du processus de capitalisation de ces acquis et dans la perspective de réussir l'élaboration des PAPF de la deuxième et de la troisième vagues, que le présent document est rédigé. Il présente les différentes phases du processus d'élaboration d'un PAPF avec les acteurs et les outils.

CHAPITRE 1 :

**GUIDE D'ELABORATION DES PLANS D'AMENAGEMENT PARTICIPATIFS
DES FORETS NATURELLES**

1 - Généralités

La gestion durable des forêts passe par la planification sur le long terme des mesures en faveur de l'environnement, des prélèvements ou activités d'exploitation et des populations locales.

Un aménagement forestier est une organisation d'une forêt autour des objectifs dont les principaux sont la régularité de sa production annuelle et sa pérennité.

Le plan d'aménagement décrit l'unité forestière à aménager, fixe les objectifs relativement aux conditions futures de l'unité et expose les grandes lignes des activités de récolte, de renouvellement et d'autres activités qui seront exécutées.

L'élaboration d'un plan d'aménagement est un processus de durée variable qui implique un important travail de recueil de données spatialisées, une analyse pointue de l'état de la ressource et du potentiel exploitable, un dialogue permanent avec les populations locales et l'administration forestière. Elle est donc basée sur des études quantitatives et qualitatives qui permettent d'avoir une bonne connaissance de la forêt et de son environnement au sens large.

L'élaboration du plan d'aménagement forestier comprend habituellement deux étapes :

1. le diagnostic/état des lieux de l'aire à aménager (Phase préparatoire) et
2. la rédaction.

2 - PHASE PREPARATOIRE

Cette phase regroupe l'identification, les sensibilisations, les formations et les différentes études les déférentes études. Certaines activités peuvent être simultanées menées. Elle doit se dérouler sur une durée maximum de 15 mois.

2.1. Identification de la forêt à aménager

Description : Le Bénin dispose de 48 forêts classées soumises à une restriction des droits d'usage (art 32 et 33 - loi 93-009 du 02 juillet 1993). L'identification de la forêt à aménager dans le domaine classé de l'Etat relève de la responsabilité de l'Administration Forestière en fonction d'une planification préalable. Ainsi, l'Administration Forestière prend l'initiative d'en élaborer le plan d'aménagement. Conformément à l'article 40 de la loi 93-009 du 02 juillet 1993, ce plan est élaboré avec la participation des populations riveraines.

Pour ce faire, des campagnes de sensibilisation et d'informations générales doivent être au préalable organisées pour inciter les populations locales à s'intéresser à

l'aménagement participatif de ladite forêt. La finalité de cette action est de motiver les villages riverains à adhérer au processus de l'aménagement.

Acteurs: Administration Forestière, Communautés riveraines, Collectivités décentralisées.

Outils :

- Document de planification de la DGFRN
- Plan d'action triennale PGFTR
- Cartes diverses

Durée : 4 mois

2.2. Organisation des campagnes d'information/sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans le processus technique pour une mobilisation autour de l'aménagement des forêts

2.2.1- Information ou rappel aux acteurs locaux et autorités compétentes

Description :

Dans le cadre d'un atelier local, les acteurs locaux et autorités compétentes (Préfet/représentant, conseil communal, Chefs d'Arrondissements, chefs de villages riverains de la forêt, agents techniques, CeRPA, et autres partenaires) sont informés sur les objectifs, les moyens, la démarche. On les sensibilise sur la responsabilité des populations quant à l'exploitation durable de la forêt, notamment sur : l'état actuel de la forêt et sa dégradation afin de les mobiliser autour d'une meilleure gestion de la forêt, la forte responsabilité des populations par rapport à l'exploitation irrationnelle de la forêt, la nécessité d'avoir un plan d'aménagement de la forêt, la nécessité d'une sensibilisation à « basse échelle » c'est-à-dire au niveau des villages, pour que les populations puissent prendre conscience des potentialités et l'approche participative à utiliser pour la mise en aménagement de la forêt, ainsi que les travaux et les opportunités qui les attendent.

Acteurs: Administration Forestière/PGFTR, ONG.

Observations : Il est important d'informer tous les acteurs impliqués dans le processus afin d'obtenir leur appui/participation tout au long du processus d'élaboration du PAPF et de sa mise en œuvre. Leur attitude conditionne le succès de l'approche.

Approche :

- Visite de courtoisie
- Séance de travail/réunion

- Atelier local

Durée : 2mois

2.2.2- Identification des villages riverains

Description : Pour identifier les villages potentiellement gestionnaires, un échange a lieu avec les autorités locales, à savoir le Maire, les Chefs d'Arrondissements et les Chefs de Villages ainsi qu'avec des personnes ressources (ONGs d'appui, agents techniques, responsables coutumiers, notables etc.).

La carte de la forêt avec les différents villages riverains donne une première liste.

Dans le cadre d'une enquête rapide on peut consulter les chefs de villages pour déterminer quels villages ont des droits d'usages traditionnels. Les résultats sont synthétisés et la liste provisoire dressée pour validation avec les acteurs.

Acteurs: ONGs d'appui, Administration Forestière/PGFTR, Maires, CA

Observations: Il est opportun de consulter les acteurs d'une façon individuelle pour garantir que toutes les personnes ressources se soient prononcées, et pour se faire une idée objective des villages concernés.

Outils

- Enquête sociale de base
- Carte de la forêt et ses environs

Durée : 2 mois

2.2.3- Sensibilisation et mobilisation des villages riverains (gestionnaires potentiels)

Description : Il s'agit de mener des activités de sensibilisation et d'information au niveau de tous les villages gestionnaires potentiels par une équipe formée aux techniques d'animation et de sensibilisation de la population. Cette équipe peut être composée des membres des ONG locales, de l'administration forestière et des autorités locales.

Les réunions villageoises devront se faire obligatoirement en présence du chef de village.

Pour garantir que les représentants des groupes concernés (femmes, jeunes, associations culturelles, agriculteurs, éleveurs, chasseurs, exploitants forestiers, charbonniers...) participent activement à la réunion et qu'ils puissent se prononcer, il est recommandé de les rencontrer de façon individuelle ou par petits groupes au cas où ces groupes ont des difficultés pour s'exprimer en assemblée générale réunissant toute la population du village.

Les principaux points abordés lors des séances d'information sont:

- Les droits des villages en matière de gestion des forêts,
- Les activités à mener dans le cadre de l'aménagement,
- Les restrictions concernant les utilisations de la forêt,
- Les conflits actuels et passés par rapport à la gestion de la forêt.

Acteurs : Administration Forestière, ONGs d'appui.

Observations : Il est important de travailler au niveau des villages riverains à la forêt, avec les différentes couches socio-professionnelles afin de connaître leurs anciens usages/pratiques de la forêt et les sensibiliser à l'adoption des pratiques idoines lesquelles seront précisées par le PAPF

Outils :

- animation
- Sensibilisation de la population locale
- Module de formation en animation

Durée : 2 mois

2.3. Clarification des limites de la forêt et état de lieux sur les empiètements/ Etude foncière.

Description :

Une forêt classée a des limites définies par son arrêté de classement. La clarification de ces limites permet d'identifier des empiètements et d'évaluer l'état d'occupation illégale (recensement des occupants, des superficies, les activités, les spéculations, etc.). Une description sommaire de la forêt dans la période de pré-aménagement pourra être ainsi faite pour s'informer sur l'état actuel de la forêt.

Acteurs: Administration Forestière, Elus locaux, Populations, ONGs d'appui. .

Outils :

- Carte de la forêt
- Visite de terrain
- Arrêté de classement de la forêt

Durée : 4 mois

2.4- Réalisation d'une étude socio-économique

Description : Une étude socio-économique sera conduite dans les villages riverains à la forêt. Les différentes couches socioprofessionnelles seront rapprochées avec professionnalisme, les ménages des villages à situations économiques différentes (pauvre, riche et intermédiaire) seront enquêtés de même que les responsables coutumiers et notables. Cette étude est donc importante pour orienter les prises de décisions compatibles aux réalités actuelles du milieu. Cette étude doit fournir les informations indiquées à l'annexe 1.

L'étude socio-économique est orientée de manière à identifier avec les populations riveraines les opportunités économiques que pourraient offrir l'aménagement de la forêt (auto-analyse villageoise).

Les résultats des analyses systémiques et des potentialités de la forêt (résultats d'inventaire forestier et faunistique) sont présentés aux élus locaux afin de recueillir leurs amendements et orientations d'aménagement.

Acteurs : Administration Forestière, Consultants, Bureaux d'Etude.

Outils :

- Documentation
- Enquêtes
- MARP
- Focus Groupes

Observation : Le mandataire de l'étude socio-économique restitue aux populations en assemblée villageoise les principaux résultats de ces enquêtes à savoir : les opportunités économiques de l'aménagement de la forêt, les impacts des activités sur les ressources, la perception des populations, etc (Auto-analyse villageoise).

Durée : 6 mois

2.5 – Etude sur la biodiversité

Description :

Dans ce cadre de la préservation de la diversité biologique, il se révèle de plus en plus l'importance, de la connaissance du potentiel des espèces végétales et animales dans la forêt à aménager.

Tous les points cités dans le canevas de rédaction (Annexe) doivent être traités dans le rapport remis à l'Administration. L'aménagiste est en droit d'ajouter à ce canevas tout élément qui lui semble nécessaire.

Les éléments suivants devront obligatoirement figurer dans le document :

- ÉTUDE DE LA BIODIVERSITE VEGETALE
 - essais de corrélation des résultats sur la régénération potentielle avec l'exploitation forestière (interprétation visuelle, analyse statistique, modèle de simulation,...) sur la répartition des espèces végétales, la répartition des types de peuplements et de la faune.
- ÉTUDE DE LA BIODIVERSITE ANIMALE
 - liste des animaux inventoriés lors de l'étude ;
 - méthode d'inventaire de la faune ;
 - statistiques simples sur la présence des animaux inventoriés et leur abondance relative ;
 - essais de corrélation des résultats sur la faune avec la stratification forestière et l'occupation humaine ;
 - estimation des impacts humains sur la répartition de la faune ;
 - identification des zones devant subir un mode de gestion particulier afin de préserver certaines espèces rares ou menacées ;
 - propositions de mesures permettant de limiter le braconnage.
- PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)
 - liste des PFNL inventoriés lors de l'étude ;
 - statistiques simples sur la présence de PFNL et leur abondance relative ;
 - essais de corrélation des résultats sur les PFNL avec la stratification forestière et l'occupation humaine ;
 - Estimation de leur importance pour les populations locales (on utilisera pour cela les résultats de l'étude socio-économique) ;
 - Identification des zones devant subir un mode de gestion particulier afin de préserver des zones où PFNL sont particulièrement abondants ou fortement récoltés.

Acteurs : Equipe de consultants, Administration Forestière, Populations riveraine.

Outils :

- Documentation
- Enquêtes
- Méthodes et techniques d'étude sur la biodiversité
- MARP

Durée : 6 mois

2.6 - Inventaire forestier d'aménagement

Description : Les données d'inventaires forestiers constituent la grande base sur laquelle se repose la rédaction du plan d'aménagement. Tous les arbres de au dessus de 10 cm de diamètre pour toutes les essences. Ces données renseignent sur le potentiel ligneux de la forêt et permettent les grands zonages d'une planification des aménagements à long terme.

Pour ce faire, les consultants vont s'approprier des travaux d'inventaires plus ou moins récents sur ces forêts et conduire ci nécessaire des inventaires pour actualiser ces données.

La méthode d'inventaire est laissée au libre choix de l'aménagiste à condition que les placettes soient uniformément réparties dans la forêt et que la précision obtenue soit inférieure ou égale à 10%, au seuil de probabilité de 0,95 sur le nombre et le volume brut des tiges d'essences principales exploitables.

Le taux de sondage de cet inventaire est de 0,5 à 1 %.

Le canevas de rédaction de l'inventaire forestier est indiqué en annexe 2.

Les informations suivantes devront obligatoirement figurer dans le document :

- Description de la méthode qui utilisée pour l'inventaire d'aménagement (type de sondage, type d'unités d'analyse...)
- Rappel des résultats de l'Inventaire d'Exploration (réalisé) ou le cas échéant des résultats d'autres inventaires ;
- Calcul des coefficients de variation pour le nombre de tiges et le volume ;
- Indication de la précision recherchée au niveau de la forêt classée (rappel : la précision minimale requise au niveau de la forêt sur le nombre et le volume global des tiges d'essences principales exploitables à la première rotation est de 10% au seuil de probabilité de 0,95.) ;
- Taux de sondage obtenu, nombre et taille choisis pour les placettes;
- Période/Calendrier d'exécution;
- Référence des documents ou outils utilisés (cartographie, images satellites, logiciels,...)
- Fiches de collecte des données
- Documents cartographiques
- Traitement et analyse des données

- Présentation des résultats
- Conclusion et perspectives

Acteurs : Equipe de consultant, Administration Forestière, Population riveraine.

Outils :

- Documentation
- Cartes
- Techniques d'inventaires forestiers
- MARP

Durée : 1 à 3 mois (dépend de la taille de la forêt)

2.7 - Dénombrement de la faune

Description : La richesse faunique de la forêt mérite d'être connue pour en tenir compte dans la définition des zones de la forêt à aménager. Les résultats du dénombrement sont nécessaires pour préserver les habitats souvent délétères de la faune sauvage, mieux le conserver ou permettre sa reconstitution. La chasse est une activité que les PAPF réglementent. Le tourisme est également une activité qui pourrait être développé en fonction des résultats de dénombrement de la faune.

Les informations ci-après devront se trouver dans le document de dénombrement.

- méthode d'inventaire de la faune ;
- Période/Calendrier d'exécution ;
- liste des animaux inventoriés lors de l'étude ;
- statistiques simples sur la présence des animaux inventoriés et leur abondance relative ;
- essais de corrélation des résultats sur la faune avec la stratification forestière et l'occupation humaine ;
- estimation des impacts humains sur la répartition de la faune ;
- identification des zones devant subir un mode de gestion particulier afin de préserver certaines espèces rares ou menacées ;
- propositions de mesures permettant de limiter le braconnage ;
- Propositions de mesures de promotion du tourisme.

Acteurs : Administration Forestière, Equipe de consultants, population riveraine

Outils :

- Documentation
- Cartes

- Méthode de dénombrement

Durée : 1 à 2 mois (dépend de la taille de la forêt)

2.8 – Délimitation des Unités d'Aménagement de la Forêt

Description : En application des dispositions des articles 38 de la loi 93-009 du 2 juillet 1993 et 27 de son décret d'application et sur la base des résultats des différentes études (inventaire forestier, inventaire sur la biodiversité, étude socio-économique, etc), l'Administration Forestière en collaboration avec les populations riveraines, les collectivités locales et les structures déconcentrées procède à la définition des Unités d'Aménagement de la forêt consacrées par un arrêté du Ministre en charge de forêts.

Acteurs : Administration Forestière, populations riveraines, collectivités locales et **ONG**

Outils :

- Cartes des différentes études
- Arrêté de classement de la forêt
- Rapports d'études
- Séances de concertation

Durée : 1 à 4 mois (dépend de la taille de la forêt)

2.9- Mise en place et formation des facilitateurs villageois

Description : Les villages riverains doivent participer aux travaux d'élaboration du PAPF ; pour ce faire, ils désignent des représentants dans toutes les catégories et couches socioprofessionnelles appelés facilitateurs villageois. Ces derniers jouent le rôle d'interface entre les communautés villageoises et les autres acteurs en particulier les Communes et l'Administration Forestière.

Les facilitateurs villageois peuvent être retenus à l'issue des séances de sensibilisation et de mobilisation dans les villages riverains.

Pour leur permettre de bien jouer leur rôle, ils reçoivent une formation d'intermédiation et de lobbying.

Acteurs : Administration Forestière, ONGs d'appui, Elus locaux, Consultant.

Outils :

- Animations
- Sensibilisations
- Petites assemblées générales

Durée : 1 mois

2.10 – Cartographie

Description :

Les informations cartographiques récoltées au cours de l'inventaire d'aménagement, des études socio-économiques et de l'inventaire sur la biodiversité devront être saisies et compilées sous un logiciel de Système d'Information géographique (SIG) compatible avec celui utilisé par l'Administration Forestière.

Lors de l'élaboration du plan d'aménagement, le consultant fournira à l'Administration Forestière l'ensemble des couches d'informations géographiques et leurs données attributaires nécessaires à la réalisation des cartes d'aménagement. Les caractéristiques des différentes cartes se présentent comme suit :

<i>Cartographie générale</i>	<i>Echelles</i>
Localisation : <i>à l'échelle du Bénin, avec les limites administratives des départements</i>	1 : 1 000 000
Limites de la forêt classée et des UA la constituant, forêts classées et aires protégées limitrophes, séries agricoles et de conservation, limites administratives (<i>départements, Communes si possible</i>)	1 : 500 000
Points cotés, réseau hydrographique et infrastructures <i>(villes, villages, campements importants, réseau routier, voies ferrées, autres infrastructures)</i>	1 : 500 000
Historique de l'exploitation sur la forêt classée	1 : 300 000
Carte géologique et/ou morphe-pédologique	1 : 300 000
Grands types des peuplements ou pré-stratification (préciser les classes de pentes)	1 : 200 000
Plan de sondage de l'inventaire d'aménagement	1 : 200 000
Écosystèmes fragiles <i>(grandes pentes, zones humides, galeries forestières,...)</i>	1 : 50 000
<i>Biodiversité</i>	
Indices de répartition des espèces caractéristiques <i>(indicatrices, endémiques, médicinales,...)</i>	1 : 300 000

Abondance de la faune sauvage	1 : 300 000
Répartition des Produits Forestiers Autres que le Bois/ PFNL	1 : 300 000
<i>Analyse socio-économique</i>	
Finages villageois, occupation du sol autour des principaux villages	1 : 300 000
<i>Planification de l'exploitation</i>	
Délimitation des séries d'aménagement	1 : 300 000
Délimitation des UA et des parcelles	1 : 300 000

Acteurs : Consultant, Administration Forestière : CENATEL

Outils :

- Logiciel de cartographie
- Rapport des différentes études
- Couches d'informations géographiques

Durée : 1 à 3 mois (dépend de la taille de la forêt)

3- ELABORATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE LA FORET

La deuxième étape est celle de la rédaction du plan d'aménagement. Elle consacre les travaux en Commissions Techniques autour des opportunités économiques identifiées par les études pendant la phase préparatoire.

Il s'agit d'une phase essentiellement décisionnelle :

- choix des objectifs prioritaires d'aménagement ;
- découpage géographique de la forêt en fonction des usages : production, conservation/protection, agroforesterie, service, tourisme ; mais aussi autres activités villageoises éventuelles ;
- détermination des paramètres d'aménagement à partir de la connaissance du peuplement fournie par l'inventaire d'aménagement : rotation, diamètres minimaux d'exploitation, taux de reconstitution, objectifs par essences.
- planification opérationnelle (ordre de passage en coupe, ouverture des routes principales, procédures d'exercice des activités, mesures prévues pour garantir les droits des populations riveraines et la protection de l'environnement).

3.1 - Organisation des travaux des CTM

Description :

Tous les différents acteurs, à savoir les chefs de villages, les conseils communaux concernés, les facilitateurs, les services étatiques au niveau régional concernés (agriculture, élevage, environnement, etc), les ONG, les personnes ressources (experts), les associations, éventuellement quelques groupements villageois, etc. sont invités.

En prélude aux travaux des CTM, toutes les parties prenantes sont informés par le biais de communications sur les potentialités de la forêt, les filières possibles d'exploitation, sur le processus d'élaboration du Plan d'aménagement où on explique l'objectif d'un plan d'aménagement, les procédures à suivre (méthodologie) et le contenu d'un PAPF.

Pendant l'atelier les responsables doivent répondre à beaucoup de questions techniques et administratives. C'est le cadre de l'analyse des potentialités de la forêt et des contraintes socio-économiques.

Un certain nombre d'informations de base sont indispensables pour la planification de l'aménagement. En conséquence, en premier lieu les potentialités naturelles de la forêt sont analysées avec l'aide des inventaires forestiers et faunistique.

En plus, les menaces et l'utilisation actuelle et potentielle des ressources forestières sont analysées en vue de mettre en évidence les contraintes d'utilisation des ressources forestières. En fonction de la situation, les aspects spécifiques (pastoralisme, ressources fauniques, ressources en PFNL etc.) sont analysés pour mieux connaître l'ensemble des potentialités de la forêt et les systèmes d'exploitation traditionnels en cours.

Des études socio-économiques servent essentiellement à mettre en exergue les activités économiques forestières menées par les villages riverains, les produits forestiers ligneux et non ligneux et les produits fauniques exploités, l'impact de ces activités dans la constitution de leurs revenus annuels et enfin leurs appréciations sur les espèces végétales et animales menacées voire disparues.

Durée : 3 à 5 jours

3.1.1 - Définition des objectifs, des séries et des principales prescriptions de l'aménagement

Description :

La définition des objectifs d'aménagement repose sur l'analyse croisée de la relation entre les contraintes d'utilisation (enquêtes socio économiques ménages, enquête flux) et les potentialités de la forêt (inventaires et études PFNL).

Les objectifs de l'aménagement et les vocations principales des séries, les principales prescriptions de l'aménagement, la durée d'application de l'aménagement provisoirement définis, sont présentés par un consultant/modérateur, pour un approfondissement dans les travaux en commission.

Acteurs : Consultant, ONGs, Administration Forestière, différentes parties prenantes

Outils :

- Structure type d'un plan d'aménagement
- Rapports d'inventaires (faune, flore)
- Rapport des différentes autres études
- Textes et lois
- Cartes

3.1.2 – Planification opérationnelle

Description :

La planification opérationnelle est faite par les CTM.

Selon les cahiers de charges de chaque Commission, elle aura à déterminer les actions/activités en tenant compte des objectifs, des séries définies, des paramètres, des principales prescriptions de l'aménagement et de la durée d'application.

Acteurs : Consultant, Membres des CTM

Outils : Divers documents en fonction CTM

3.2- Restitution des travaux des CTM aux communautés villageoises riveraines des forêts et amendement

Description : Des séances de restitution des travaux des CTM sont organisées au profit des villages riverains et les acteurs locaux (chef de village, services techniques au niveau village/arrondissement, etc). La présence des services techniques est nécessaire pour répondre aux questions techniques et pour expliquer et justifier les décisions du PAPF.

A cette étape, les acteurs locaux formulent des amendements sur le développement de certaines filières et les éventuels manque de lien entre les attentes de la population et les résultats des travaux des CTM.

Acteurs : ONGs, Administration Forestière, Populations riveraines.

Outils : Document synthèse des résultats des CTM.

Durée : 1 à 2 mois

3.3- Rédaction du document de l'avant projet du PAPF

Description :

Les résultats synthèses des CTM sont compilés, organisés de façon harmonique dans un document appelé plan d'aménagement participatif dont le canevas d'élaboration est présenté en annexe 4.

Ce document comporte obligatoirement les éléments ci-après :

- Contexte forestier national
- Généralités sur la forêt
- Etat des ressources de la forêt
- Aménagement proposé
- Cadre institutionnel et organisationnel
- Procédures administratives relatives aux activités
- Financement de l'aménagement
- Plan annuel de gestion
- Conditions de succès de mise en œuvre du PAPF

- Dispositions transitoires.
- Bilan généraux (financier, économique, écologique, social)

En annexe : le projet de décret d'approbation du PAPF et le projet de contrat de gestion entre Administration Forestière, Populations et Collectivités Locales.

Acteurs : Consultants, Administration Forestière

Outils :

- Structure type d'un plan d'aménagement
- Document synthèse des résultats des CTM
- Rapports d'inventaires (faune, flore)
- Rapport des différentes études
- Textes et lois
- Cartes

Durée : 2 à 3 mois

3.4 - Relecture et validation du projet de PAPF et du contrat de gestion.

Description : L'avant-projet est transmis aux différentes parties prenantes après son élaboration. Lors d'un atelier auquel elles ont conviées, les observations et amendements sont passés au peigne fin pour retenir de façon consensuelle les modifications importantes à intégrer.

A l'issue l'atelier de validation, le consultant prend en considération les commentaires des participants de l'atelier de validation et les commentaires des techniciens pour élaborer la version finale.

Acteurs : Administration Forestière, ONGs, Assistant Technique à l'élaboration du PAPF, Responsable des collectivités concernées, populations riveraines

Outils :

- Avant-projet de PAPF
- Atelier de validation

Durées : 15 Jours

3.5-Etude d'Impact Environnemental

Description : Conformément à l'article 88 de la loi n°98-030 du 12 février 1999, portant loi cadre sur l'environnement, une étude impact environnementale est commanditée par l'Administration Forestière. L'étude pourrait apporter des dispositions à prendre pour atténuer les effets négatifs et renforcer les effets positifs dans la mise en œuvre du PAPF. A l'issue de cette étude, un certificat de

conformité assorti d'un plan de gestion environnemental lui est délivré par le Ministre en charge de l'Environnement avant la soumission du PAPF en Conseil des Ministres pour son approbation.

Acteurs : Administration Forestière, ABE, Consultant

Outils :

- Projet de PAPF
- Loi cadre sur l'Environnement
- Techniques d'Etude d'Impact Environnemental (EIE)

Durée : 1 à 2 mois

3.6- Approbation du PAPF

Description :

Sur proposition d'une communication introduite par le Ministre en Charge des Forêts, le PAPF est approuvé par le Conseil des Ministres (Article 39 du décret d'application de la loi 93-009 du 2 juillet 1993).

A ce moment, le Gouvernement peut apporter des modifications qu'il estime nécessaires pour l'atteinte des objectifs d'aménagement assignés par les orientations stratégiques de développement.

Acteurs : Administration Forestière, Ministre en Charge des Forêts, Conseil des Ministres

Outils : Démarches administratives et suivi

Durée : 1 à 2 mois

CHAPITRE 2 :
CANEVAS DETAILLE DE REDACTION D'UN PAF

AUTEURS ET REMERCIEMENTS

DECRET D'APPROBATION EN CONSEIL DES MINISTRES

PREFACE (MENTIONNER LE DECRET)

DEFINITIONS

RESUME

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE : GENERALITES ET PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN D'AMENAGEMENT

1- CONTEXTE FORESTIER NATIONAL

1.1 - Historique

1.2 - Cadre juridique et institutionnel de gestion des ressources forestières

1.2.1- Politique forestière nationale

1.2.2- Mission et organisation de l'Administration Forestière

1.2.3- Mission des communes

1.2.4 - Conventions et accords internationaux (faire le lien avec l'aménagement forestier)

1.3 – Projet/Programme en charge de l'élaboration du PAPF

1.3.1 – Contexte et objectifs du Projet/Programme

1.3.2 - Approche de mise en œuvre

1.4- Enjeux de la gestion des forêts

1.4.1 - Généralités

1.4.2 - Principes de base de l'aménagement forestier

1.4.3 - Enjeux écologiques

1.4.3.1 -Rôle essentiel dans la vie des populations et pour la biodiversité

1.4.3.2 - Impact sur le climat

1.4.4 – Enjeux économiques

1.4.5 – Enjeux sociaux

1.4.6 – Implications

2- GÉNÉRALITÉS SUR LA FORÊT ET ANALYSES SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

2.1- Données physiques

2.1.1- Localisation de la forêt : Structure administrative et organisation territoriale

2.1.2 - Milieu biophysique

2.1.2.1 - Climat

2.1.2.2 - Végétation

2.1.2.3 - Géologie et sol

2.1.2.4 - Réseau hydrographique et topographie **Erreur ! Signet non défini.**

2.1.2.5 - Faune

2.2 – Milieu social et économique

2.2.1- Caractéristiques démographiques des populations locales

- Taille de la population (âge, sexe, etc)
- Évolution de la population

2.2.2 - Situations conflictuelles

2.2.3 - Religions

2.2.4 – Habitats et conditions de vie 2.2.5 – Infrastructures (socio-économiques, hydro-agricoles et pastorales, ...)

2.2.6- Activités économiques

2.3 – Analyses socio-économiques et culturelles des populations (cfère études socio-économiques)

2.3.1 Caractéristiques socio-économiques et culturelles

- Organisation sociale et institutionnelle, structures représentatives des populations locales
- Mode local de gestion des ressources et des espaces forestiers : droits d'usage et droits coutumiers, modes d'appropriation de l'espace
- Organisations des activités des populations locales (activités liées à la forêt : activités agricoles, élevage, chasse, pêche, cueillette...)
- Nature et niveau des revenus actuels et prévisibles

2.3.2- Contribution de la forêt à la vie socio-économique des populations riveraines

- Emplois générés par les exploitations
- Types d'emplois et les Effectifs
- Stabilité d'emploi et origine géographique du personnel
- Revenus générés

2.3.3-Impact des usages de la forêt sur l'économie villageoise et les systèmes de production

3 - PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN D'AMENAGEMENT

3.1 - Activités préparatoires

3.2 - Elaboration, discussion, amendement et validation du Plan

3.3 - Approbation

DEUXIEME PARTIE : AMENAGEMENT DE LA FORET

4- ETAT DES RESSOURCES DE LA FORÊT

4-1. Ecosystèmes au sein de la forêt

4-2. Ressources ligneuses (cfère résultats études biodiversité et résultats inventaire)

- Rappel des principales caractéristiques de l'inventaire forestier d'aménagement
- Méthode d'échantillonnage, précision et taux de sondage
- Paramètres dendrométriques relevés
- Tarifs de cubage utilisés
- Résultats de l'inventaire (A présenter par forêt et par Unité d'Aménagement)
- Richesse spécifique
- Espèces végétales par catégorie (principales, secondaires et tertiaires)
Expliquer au lexique
- Effectifs et volumes totaux par essences et par catégories
- Effectifs et volumes fûts par essence, par catégories et qualité (Tortueux, bas branchus, état sanitaire, etc).
- Effectifs et volumes exploitables par essences, catégories et qualité
- Table de countenance
- Distribution par classe de diamètre par essences et par catégorie
- Essais de corrélation des résultats sur la régénération potentielle avec l'exploitation forestière (interprétation visuelle, analyse statistique, modèle de simulation,...) sur la répartition des espèces végétales, la répartition des types de peuplements
- Identification des zones devant subir un mode de gestion particulier afin de préserver certaines espèces rares ou menacées

4-3. Ressources fauniques

- Rappel de la méthode dénombrement et de l'étude de la biodiversité animale.
- Liste des animaux inventoriés lors du dénombrement et de l'étude sur la biodiversité animale;
- Statistiques simples sur la présence des animaux inventoriés et leur abondance relative ;
- Essais de corrélation des résultats sur la faune avec la stratification forestière et l'occupation humaine ;
- Evaluation des impacts humains sur la répartition de la faune ;
- identification des zones devant subir un mode de gestion particulier afin de préserver certaines espèces rares ou menacées ;

4-4. Produits forestiers non ligneux (pfnl) : Confère résultats études biodiversité et études socio-économiques

- Liste par catégories d'usage (alimentaire, médicinale, fourrage, service, etc.) des PFNL inventoriés lors de l'étude ;
- Statistiques simples sur la présence de PFNL et leur abondance relative ;
- Essais de corrélation des résultats sur les PFNL avec la stratification forestière et l'occupation humaine ;
- Estimation de leur importance pour les populations locales (on utilisera pour cela les résultats de l'étude socio-économique) ;
- Identification des zones devant subir un mode de gestion particulier afin de préserver des zones où PFNL sont particulièrement abondants ou fortement récoltés.

4-5. Ressources Pastorales

4-6. Ressources Halieutiques

5- ANALYSE DES RESSOURCES EN LIAISON AVEC LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES

- Perceptions et attentes par les populations riveraines de l'aménagement
- Détermination des milieux sensibles, riches du point de vue biodiversité, écosystèmes remarquables, rares ou menacés

6- OBJECTIFS ET PARAMETRES DE L'AMENAGEMENT

- Objectifs
 - Objectifs de production de bois
 - Objectifs sociaux-économiques
 - Objectifs écologiques
 - Objectifs de production de connaissances et d'outils susceptibles d'améliorer les performances l'aménagement
- Paramètres d'aménagement
 - Durée d'application du plan
 - Rotation
 - Diamètre minimum d'exploitabilité (DME)
 - Possibilité (théorique et effective)
 - Catégories d'essences exploitables

7- AMENAGEMENT PROPOSE

7-1. Zonage et séries

- Critères de zonage
- Unités d'aménagement

Présentation des séries

- Série de production
- Série Agro forestière
- Série de protection
- Série de service
- Série de recherche
- Autres séries

7-2- Exercice des activités

7.2.1-Exploitation forestière

7.2.1.1-Potentiel ligneux exploitable par Unité d'Aménagement

- Essences
- DME
- Productivité

7.2.1.2-Techniques d'exploitation

- Marquages (critères de protection, DME....)
- Abattage
- Débardage
-

7.2.1.3-Exploitation du bois d'œuvre

- possibilité
- durée de rotation
- parcellaires : cartes
- assiettes de coupe avec coordonnées GPS

7.2.1.4- Exploitation du bois énergie (bois de feu, charbon de bois)

- possibilité
- durée de rotation
- parcellaires : cartes
- assiettes de coupe avec coordonnées GPS

7.2.2- Exploitation des plantations domaniales

7.2.3- Exploitation des plantations privées

7.2.4- Suivi et contrôle techniques de l'exploitation

7.2.5-Restauration de la forêt classée

- 7.2.5.1- Production de plants
- 7.2.5.2-Plantations d'enrichissement
- 7.2.5.3-Plantations en plein
- 7.2.5.4- Régénération naturelle assistée
- 7.2.5.5 Entretien des plants installés et des semis repérés
- 7.2.5.5- Mise en défens d'un noyau
- 7.2.5.6- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de gestion de feu
- 7.2.6- Exploitation des ressources fauniques
 - 7.2.6.1- potentiel et quotas de prélèvement
 - 7.2.6.2 Techniques d'exploitation (autorisées, non autorisées)
 - Chasse moderne
 - Chasse traditionnelle
- 7.2.7- Restauration/Promotion de la faune
- 7.2.8- Exploitation des ressources halieutiques
 - 7.2.8.1- potentiel
 - 7.2.6.2 Techniques de pêche (autorisées, non autorisées)
 - Engins et pratiques de pêche autorisés
 - Outils et méthodes prohibés
- 7.2.9- Promotion de la pêche
- 7.2.10-Exploitation des ressources pastorales
 - 7.2.10.1- Zones de pâturage et couloirs de passage
 - 7.2.10.2- Aménagement des couloirs de passage et zone de pâturage
 - 7.2.10.3- Système de suivi évaluation de la gestion du pâturage et du contrôle de la transhumance
- 7.2.11. Exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL)
 - 7.2.11.1-Produits disponibles
 - 7.2.11.2-Techniques d'exploitation
 - 7.2.11.3-Approches de promotion

7.2.12- Gestion des zones de cultures

7.2.12.1- Statut juridique des zones de cultures en forêts classée

7.2.12.2- Répartition des zones de cultures ou séries agricoles par UA, par village

7.2.12.3- Normes et principes d'exploitation des zones de culture

7.2.12.4- Rythme des nouveaux défrichements

7.2.12.5- Promotion des techniques agroforestières

- GCES

- SAP

- Autres

7.2.13- Aménagement et gestion des pistes dans les forêts

7.2.13.1- Etat des pistes et proposition des nouvelles pistes

7.2.13.2- Aménagement des pistes

7.2.13.3- Gestion des pistes

8. AMENAGEMENT ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES TERROIRS RIVERAINS

8.1 Axes prioritaires d'intervention

8.2 Dispositif organisationnel

8.3 Appui aux Activités alternatives Génératrices de Revenus (AaGR)

8.3.1 Modalités de promotion des activités alternatives génératrices de revenus

8.3.1.1 Formation et installation des promoteurs

8.3.1.2 Promotion de l'élevage non conventionnel

8.3.1.3 Mécanisme pour un financement continu des activités alternatives génératrices de revenus

8.3.2 Développement des infrastructures sociocommunautaires

8.3.3 Promotion des plantations privées dans les terroirs

8.4. Appui aux techniques agroforesteries (Gestion Conservatoire des Eaux et des Sols ; Systèmes Améliorés de Production)

8.5. Appui à la sécurisation du foncier

TROISIEME PARTIE: MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'AMENAGEMENT

9. CADRE INSTITUTIONNEL DE COGESTION DES MASSIFS FORESTIERS

9.1 Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN)

9.1.1 Cellule Technique d'Aménagement Forestier (CTAF)

9.1.1.1 Attributions de l'Unité de Gestion

9.1.1.2 Attributions de la Section d'Aménagement

9.1.1.3 Structures centrales d'appui à la CTAF

- Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN)
- Organes techniques et administratifs centraux

9.1.2. Services déconcentrés d'appui à la mise en œuvre du plan d'aménagement

9.1.2.1 Service déconcentré au niveau départemental

9.1.2.2 Service déconcentré au niveau communal

9.2 Structures locales de cogestion de la forêt classée

9.2.1 Structures et organes au niveau village

9.2.2 Structures et organes au niveau Unité d'Aménagement

9.2.4 Structures et organes au niveau du complexe forestier

9.2.3 Comité de pilotage des Unités d'Aménagement (membre de cogestion, administration forestière et les maires)

10. PROCEDURES ADMINISTRATIVES RELATIVES AUX ACTIVITES

10.1 Conditions

10.1.1 Conditions générales

10.1.2 Conditions spécifiques

10.2 Activités

10.2.1 Exploitation du bois d'œuvre et du bois énergie

10.2.1.1 Conditions d'accès à l'exploitation forestière

10.2.1.2 Permis/Coupons

10.2.1.3 Laissez-passer

10.2.1.4- Sanctions et pénalités encourues par les contrevenants

10.2.2 Exploitation des plantations domaniales

10.2.2.1 Conditions d'exploitation des plantations domaniales

10.2.2.2 Sanctions et pénalités encourues par les contrevenants

10.2.3 Exploitation des plantations privées

10.2.3.1 Conditions d'exploitation des plantations privées

10.2.3.2 Sanctions et pénalités encourues par les contrevenants

10.2.4-Restauration

10.2.5 Chasse

10.2.5.1 Conditions d'exercice de la Chasse

10.2.5.2 Sanctions et pénalités encourues par les contrevenants

10.2.6 Pêche

10.2.6.1 Conditions d'exercice de la pêche

10.2.6.2 Sanctions et pénalités encourues par les contrevenants

10.2.7 Exploitation du pâturage et des couloirs de passage

10.2.7.1 Conditions d'accès aux zones de pâturage

10.2.7.2 Sanctions et pénalités encourues par les contrevenants

10.2.8 Exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL)

10.2.8.1 Conditions d'accès à l'exploitation des PFNL

10.2.8.2 Sanctions et pénalités encourues par les contrevenants

10.2.9 Occupation des zones de cultures

10.2.9.1 Critères d'occupation

- 10.2.9.2 Conditions d'accès aux zones de cultures
- 10.2.9.3 Mode de gestion de la zone de cultures
- 10.2.9.4 Sanctions et pénalités encourues par les contrevenants

10.3 Contrat de gestion et procédures de passation des marchés

- 10.3.1 Contrat de gestion forestière
- 10.3.2 Procédures de passation des marchés
 - 10.3.2.1 Procédure d'appel d'offre
 - 10.3.2.2 Contrat de pépinière/enrichissement
 - 10.3.2.3 Contrat d'exploitation
 - 10.3.2.4 Contrats de prestations de services

10.4 Collecte et répartition des contributions

- 10.4.1 Collecte des contributions
- 10.4.2 Répartition des contributions

11. FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT, PROCEDURES DE GESTION DES FONDS, DES AMENDES ET DES CONFLITS

11.1 Procédures de gestion du Fonds d'Aménagement

11.1.1 Principe

11.1.2 Constitution

- Dons/legs/subventions
- Contributions

11.1.3 Utilisation du Fonds d'Aménagement

11.1.3.1 Dépenses d'investissement

11.1.3.2 Dépenses d'Exploitation

11.1.4 Modes de gestion

11.1.4.1 Localisation des fonds

11.1.4.2 Signataires du compte

11.1.4.3 Procédures de décaissement

11.1.5 Contrôle de gestion

11.1.6 Potentiel source de revenus

11.1.7 Mécanisme de financement

11.1.8 Dispositif financier

11.2 Procédures de gestion des fonds de fonctionnement

11.2.1 Définition et constitution du fonds de fonctionnement de la CTAF

11.2.2 Définition et constitution du fonds de fonctionnement des structures de cogestion

- 11.2.3 Acteurs et documents intervenant dans le décaissement du fonds de fonctionnement
- 11.3 Compte d'exploitation prévisionnel de l'aménagement
- 11.4 Amendes/transactions
- 11.5 Gestion des conflits
 - 11.5.1 Plainte
 - 11.5.2 Etude du dossier
 - 11.5.3 Prise de décision
 - 11.5.4 Information des parties

12. PLAN ANNUEL DE GESTION

- 12.1 Élaboration du Plan Annuel de Gestion (PAG)
- 12.2 Contenu du Plan annuel de gestion
 - 12.2.1. Planification des travaux par les structures de cogestion et la Cellule Technique d'Aménagement
 - 12.2.1.1 Recueil des besoins à la base
 - 12.2.1.2 Élaboration au niveau des CGUA
 - 12.2.2 Budget prévisionnel
 - 12.2.2.1 Prévision des recettes annuelles
 - 12.2.2.2 Prévision des dépenses annuelles

13. CONDITIONS DE SUCCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAPP

- 13.1 Mise en œuvre du processus participatif
 - 13.1.1 -Généralités
 - 13.1.2- Comportements des grands groupes d'acteurs
 - 13.1.2.1 - Organisations communautaires de base
 - 13.1.2.2 - Techniciens de terrain ou agents d'exécution
 - 13.1.2.3 - Superviseurs
 - 13.1.2.4 - Décideurs techniques et politiques
- 13.2 Cadre de gestion et de sauvegarde sociale
 - 13.2.1 Approche du cadrage
 - 13.2.1.1 Concepts
 - 13.2.1.2 Procédure du cadrage
 - 13.2.2 Termes du cadre de gestion sociale
 - 13.2.3 Termes spécifiques
 - 13.2.3.1 Les agriculteurs
 - 13.2.3.2 Les planteurs privés

- 13.3 Communication interne
- 13.4 Renforcement des capacités des acteurs de cogestion
 - 13.4.1 Phase technique (élaboration du plan de formation)
 - 13.4.2 Phase administrative
 - 13.4.3 Evaluation de la formation
- 13.5 Suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAPF
 - 13.5.1 Types d'indicateurs requis
 - 13.5.1.1 Indicateurs de l'aménagement participatif
 - 13.5.1.2 Indicateurs de la gestion administrative
 - 13.5.1.3 Indicateurs d'évaluation de la gestion financière et du matériel
 - 13.5.2 Suivi - Evaluation
 - 13.5.3 Documentation et gestion de l'information

14. DISPOSITIONS TRANSITOIRES

- 14.1- Conditions préalables
- 14.2 Recommandations
- 14.3 .Suivi – évaluation de la mise en œuvre du PTA

CONCLUSION

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANNEXES

CONCLUSION

Le présent document élaboré avec l'appui du Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) est défini comme un outil pratique d'aménagement forestier. Il présente une conduite harmonieuse assortie d'un plan détaillé pour l'élaboration des plans d'aménagement participatifs des forêts naturelles. Une fois validé par l'administration forestière, il sera mis à la disposition des différents acteurs responsabilisés pour l'élaboration des PAPP des forêts naturelles. Il sera utilisé pour définir des contenus cohérents des cahiers de charges des prestataires retenus pour conduire les travaux d'élaboration des plans d'aménagement participatifs des forêts naturelles. Ainsi les différents PAPPs à élaborer suivront le même processus et auront la même structuration.

La gestion des contenus des différents plans par l'administration forestière ayant en charge le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des PAPPs au Bénin sera plus aisée.

Le contenu du présent document pourrait être soumis à une révision en fonctions du temps pour rester conforme au contenu des textes en vigueur relatifs à l'aménagement des forêts en République du Bénin.

ANNEXES

ANNEXE 1

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

1. Caractéristiques de l'environnement socio-économique et culturel des populations riveraines de la Forêt Classée

⇒ LOCALISATION DES POPULATIONS RIVERAINES

⇒ STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET ORGANISATION TERRITORIALE

⇒ DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET HUMAINES, POPULATION ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE.

- Caractérisation

- Estimation de la population locale à l'intérieur de la forêt et aux alentours;
- Estimation de la densité;
- Taille des ménages;
- Structure par âge de la population;
- Résultats des derniers recensements de population;
- Évolution depuis ce recensement;
- Estimation des migrations au cours des 10 dernières années;
- Contribution féminine aux activités socio-économiques;
- Taux de masculinité de la population rurale.

- Projection démographique tendancielle sur la durée du plan d'aménagement.

⇒ HISTORIQUE DE L'OCCUPATION HUMAINE ET STRUCTURE ETHNIQUE

⇒ INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

- Santé primaire

Maladies récurrentes et mesures d'hygiènes

- Education de base
- Electrification

⇒ TYPE D'HABITAT ET FACILITE D'ACCES AUX MATERIAUX DE CONSTRUCTION

⇒ ACCESSIBILITE ET FLUX D'ECHANGES

- Les voies et réseaux de communication

⇒ ORGANISATION SOCIO POLITIQUE (TRADITIONNELLE ET MODERNE)

- Dynamique communautaire et coercition sociale
- Modes d'organisation existants
- Rôle des élites villageoises

2. Modes de gestion locale des ressources et des espaces forestiers

- ⇒ REGLES D'ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES
- ⇒ CULTURES TRADITIONNELLES ET FORET
- ⇒ LES POUVOIRS DE DECISION
- ⇒ LES DROITS FONCIERS
- ⇒ LES MOYENS DE CONTROLE ET DE SANCTION
- ⇒ LA GESTION DES CONFLITS LIES AUX RESSOURCES NATURELLES

3. Systèmes villageois de production et économie des ménages

- ⇒ LES TYPES DE PRODUCTION ET LEUR IMPORTANCE
 - Les productions agricoles
 - Description des systèmes de cultures (culture traditionnelle, maraîchage,...)
 - Organisation sur le territoire et superficies cultivées
 - La chasse

Chasse villageoise et braconnage

- La pêche
 - Les produits forestiers non ligneux (PFNL)
 - L'élevage
 - L'exploitation du bois d'œuvre et de service
- ⇒ SYSTEMES DE PRODUCTION ET ECONOMIE DES MENAGES
 - Les emplois locaux
 - Estimation des revenus procurés par les différentes activités pour une famille.
 - Les petits entrepreneurs
 - Le chômage
 - ⇒ OCCUPATION SPATIALE DES SYSTEMES DE PRODUCTION ET DE PRELEVEMENT
 - Territoires réservés à l'agriculture
 - Territoires réservés à la résidence
 - Territoires forestiers de prélèvements : chasse, pêche et cueillette
 - ⇒ FACTEURS LIMITANT IDENTIFIES

4. Contribution de la forêt à la vie socio-économique des populations riveraines

- ⇒ EMPLOIS GENERES PAR LES EXPLOITATIONS

- Types d'emplois et les Effectifs
- Stabilité d'emploi et origine géographique du personnel
- Cadre villageois des droits et obligations des usagers de la forêt
- Revenus générés

⇒ IMPACT DES USAGES DE LA FORET SUR L'ECONOMIE VILLAGEOISE ET LES SYSTEMES DE PRODUCTION

⇒ PERCEPTIONS ET ATTENTES PAR LES POPULATIONS RIVERAINES DE L'AMENAGEMENT

Annexes : aux rapports à déposer, il sera joint les éléments ci-dessous :

- Protocoles d'enquêtes villageoises;
- Protocole d'inventaire des activités économiques
- Protocole d'enquêtes sur le commerce de la viande de brousse

Tableaux et graphiques doivent ressortir les caractéristiques ci-après :

- Organisation administrative et population par village (Département, commune, village)
- Répartition ethnique de la population rurale
- Niveau d'instruction
- Activités économiques par village
- Estimation de la surface agricole par village
- Statistiques sur l'activité de chasse et détermination des zones de chasse
- Prix du gibier et évolution
- Prix du bois d'œuvre, du charbon, du bois de feu, des PFNL caractéristiques de la forêt et évolution
- Effectifs des emplois créés au niveau des familles

Carte :

- Carte administrative (Département, commune, village, infrastructures routières principales)
- Carte des infrastructures et équipements (routes, écoles, centre de soins,...)
- Répartition des zones sacrées

ANNEXE 2

CANEVAS TYPE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

1-Données générales

- Localisation
- Présentation du milieu naturel
(climat, végétation, relief, hydrographie, population...)

2-Rappel de la méthodologie d'Inventaire

- Taux de sondage
- Plan de sondage de l'UA ou de la forêt
- Comptage
- Contrôle des travaux de terrain
- Taux de sondage et précision statistique
- Période/Calendrier

3-Traitement des données

- Méthode et logiciels utilisés
- Tarifs de cubage disponibles (Confère par exemple études PAMF-PBF2)
- Coefficients de récolement
- Coefficients d'exploitation
- Coefficients de commercialisation

4-Présentation des résultats

- Richesse spécifique
- Essences principales, Essences secondaires
- Effectifs et volumes par essences
- Effectifs et volumes par essences, par Unité d'Aménagement
- Effectifs bruts par essences et qualité (Tortueux, bas branchus, état sanitaire, etc).
- Volumes bruts par essences et qualité
- Effectif exploitable par essences et qualité
- Volume commercialisable par essence et qualité
- Table de contenance
- Distribution par classe de diamètre des essences (principales et secondaires).

5-Conclusion et perspectives

ANNEXE 3

CANEVAS DE REDACTION RAPPORT SUR LE BIODIVERSITE

1. Objectifs de l'inventaire de biodiversité
2. Dispositif et méthodologie de l'inventaire
3. Saisie des données et compilation
4. Résultats et analyses des données d'inventaire des espèces caractéristiques et indicatrices de la biodiversité végétale
5. Résultats et analyses des données d'inventaire de la faune
6. Résultats et analyses des données d'inventaire des produits autres que le bois d'œuvre
7. Recommandations sur la gestion des zones de forte diversité végétale et animale